

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA05 09017-5

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le règlement suivant :

RCA05 09017-5 - REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE SUR LA DELEGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES (RCA05 09017) (DOSSIER 1194212001).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 15 mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert